



Commune de La Louvière

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Forgione Guido demeurant à la Rue de Belle-Vue 5 à 7100 La Louvière.

Le terrain concerné est situé à la Rue de Belle-Vue 5 à 7100 La Louvière et cadastré La Louvière (3) section B n° 1 Y 34.

Le projet consiste en la transformation et l'extension d'un café - Café "L'Autre".

Le projet nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40. du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que celui-ci s'écarte de l'article **14 : unité urbaine centrale à forte concentration commerciale** en ce qui concerne le point suivant:

- 3.14-2) gabarit des bâtiments** stipulant que la hauteur des annexes ne peut-être supérieure à 4,00m **alors qu'une partie est étagée avec une hauteur avoisinant les 6,50m**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial - Bureau 4 - Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de Mlle Finet par téléphone au 064/27 79 59 , dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale, 1 - auprès du Développement territorial.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du  
07/05/2021 au 21/05/2021 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@lalouviere.be**